

Profession de foi
pour l'élection du représentant des étudiants au conseil d'administration de
l'institut de formation et de recherche des avocats au Conseil d'État et à la Cour de cassation
du 16 novembre 2020

La désignation d'un représentant des étudiants au conseil d'administration de l'Ifrac prévue par le décret du 17 juin 2020 constitue une innovation bienvenue et nécessaire.

Parce qu'elle institutionnalise la représentation des étudiants, elle facilite l'expression de leurs préoccupations.

Elle rend en effet possible qu'une remontée d'information, indépendante de toute considération personnelle, s'opère auprès de la direction de l'institut.

Auditeur libre en première année l'an dernier, j'ai pu, avec mes condisciples, en constater la nécessité.

Je suis candidat pour assumer la charge, et l'honneur, de porter une parole collective en vous représentant auprès du conseil d'administration.

Pierre Kremp

A handwritten signature in black ink that reads "Pierre Kremp". The signature is written in a cursive style with a long, sweeping stroke at the end.